



Régie des Bâtiments

HAREN

Complexe pénitentiaire



- **Surface du site : 18 ha**
- **Surface au sol : 45.000 m²**
- **Surface planchers : 110.000 m²**
- **Nombre de détenus : 1190**
- **8 entités**
- **Durée de construction : 32 mois**



HAREN

Complexe pénitentiaire

1. Choix du site

- 30.04.2009 : accord du Ministre de la Justice sur le choix du terrain de Haren après recherche d'un terrain de max. 20 ha en Région Bxl-Cap (RBC)
- 15.12.2010 : approbation en Conseil des Ministres de l'acquisition du terrain et du lancement de la procédure de marché public PPP

2. PPP - DBFM

- 31.01.2012 : publication du marché PPP
- 19.06.2012 : réception des offres
- Composition du jury : architecture, urbanisme et environnement
- 24.05.2013 : désignation du preferred bidder
- Planning initial de mise à disposition de la prison : 06.2017



Régie des Bâtiments

HAREN

Complexe pénitentiaire

3. Comité d'accompagnement

- 05.05.2009 : mise en place
- Réunions (11) avec la Région de Bxl-Cap, la Ville de Bruxelles, la Région flamande, la commune de Machelen, le Maître Architecte de Bruxelles et le(s) représentant(s) des riverains

4. Comité de riverains

- 08.03.2012 : mise en place
- Réunions d'informations (4) auprès de la population : Diegem, Machelen et Haren



Régie des Bâtiments

HAREN

Complexe pénitentiaire

5. Permis

- 24.12.2013 : demande de permis d'urbanisme et d'environnement auprès de la Ville de Bruxelles, de la Région Bxl-Cap et de la Région flamande
- 13.05.2014 : transmission du cahier de charges de l'étude d'incidences
- 16 au 30.06.2014 : enquête publique dans le cadre de l'étude d'incidences
- 09.07.2014 : Commission de concertation
- 15.05.2015 : échéance de la délivrance du permis, soit 450 jours après le 11.02.2014 (accusé de réception du dossier complet)



Régie des Bâtiments

HAREN

Complexe pénitentiaire

6. Derniers éléments

- 20.07.2014 : asbl CEBE demande le classement de la Friche du Keelbeek sis rue du Keelbeek (partie du site prévu pour la prison)
- Suspension de la procédure de permis d'urbanisme jusqu'à la notification de la décision du Gouvernement bruxellois d'entamer ou non la procédure de classement
- 22.09.2014 : enquête publique de Région flamande pour l'accès de la prison via l'avenue de la Woluwe (Machelen)



Régie des Bâtiments

Saint-Gilles – Forest – Berkendael Site des prisons existantes





Régie des Bâtiments

Saint-Gilles – Forest – Berkendael

Site des prisons existantes

1. Description du site

- Superficie : 9,51 ha
- Zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public
- Zone d'intérêt culturel, historique et esthétique : ZICHE
- Prison de Saint-Gilles reprise dans un périmètre de protection patrimoniale (exceptés garages et parkings)

2. Problèmes des infrastructures

- Prisons vétustes et peu fonctionnelles
- Surpopulation

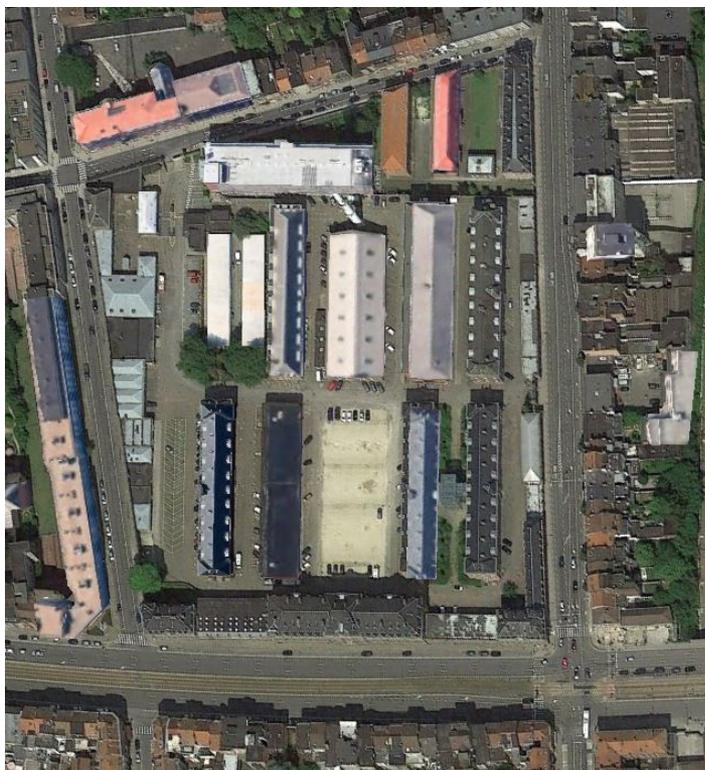
3. Avenir du site

- Travaux encore à prévoir : rénovations des cuisines et des douches
- Etude de reconversion en cours menée en collaboration avec la RBC



Régie des Bâtiments

Caserne “Couronne” Police fédérale



- 2015 - 2016 : départ de la Police fédérale de la Caserne “Couronne”
- Superficie du site : +/- 3,5 ha
- Intérêt de la RBC
- Estimation de la valeur du site en cours d'évaluation



Régie des Bâtiments

Le Palais de Justice de Bruxelles





Régie des Bâtiments

Le Palais de Justice de Bruxelles

- **Caractéristiques**
 - Bâtiment classé, peu adapté pour y héberger certains services judiciaires spécifiques
 - Problème de fonctionnalité
 - Problème de sécurité et de sécurisation
- **Priorités C/M/L termes**
 - Priorité 1 : la sécurité des occupants, du personnel et des visiteurs
 - Priorité 2 : les travaux de rénovation et le déménagement de la Chaîne correctionnelle
 - Priorité 3 : nouvelle affectation du socle



Régie des Bâtiments

Le Palais de Justice de Bruxelles

1. Sécurité des occupants et sécurisation des infrastructures

- Voies d'évacuation et sorties de secours
- Signalisation et éclairage de secours
- Alarmes
- Détections incendie
- Pièces à convictions : zone de protection
- Scanstraat : entrée principale du Palais
- Sécurisation de 4 salles d'audiences : Box in the Box



Régie des Bâtiments

Le Palais de Justice de Bruxelles

2. Déménagement de la Chaîne correctionnelle

- 07.02.2013: accord en Conseil des Ministres sur le “Masterplan P1” pour un hébergement fonctionnel et sécurisé des services judiciaires sur le site Poelaert – Campus Justice
- 28.02.2014 : accord en Conseil des Ministres sur le lancement d’un marché de promotion pour héberger la Chaîne correctionnelle dans un rayon de 500 m autour du Palais : Tribunal de première instance, Cour d’appel et Parquet général

3. Travaux de rénovation

- Rénovation du sous-bassement de la coupole : 2015
- Rénovation des façades : à pd 2017 - 2018



Régie des Bâtiments

Le Palais de Justice de Bruxelles

4. Nouvelle affectation du socle (44.969 m²)

- 2010 : Concours international d'idées sur l'avenir du Palais
 - 188 participants
 - 2 scénarii : avec ou sans la Justice
- 04.04.2014 : accord du Conseil des Ministres sur la désignation d'un consultant (Lydian-Grontmij) pour l'étude de l'exploitation du socle
 - Faisabilités juridique et financière
 - En concertation avec les différents acteurs, y compris les pouvoirs publics Bruxellois (Région, Ville)





Régie des Bâtiments

Grands projets culturels

- **Postmodern Lab Museum**
 - Collection d'art moderne des MRBAB
 - Dexia Art Center (anciens magasins Vanderborcht) propriété de la Ville de Bruxelles
 - Superficie : 9.000 m²
- **Site du Cinquantenaire**
 - Restauration / rénovation : MRA, MRAH, le Pavillon Chinois et la Tour Japonaise à Laeken
- **Musée de l'Afrique Centrale**
 - Restauration du bâtiment et construction d'un pavillon d'entrée
 - Réalisation des travaux : 2013 - 2016
 - Investissement global : 66,5 millions €



Régie des Bâtiments

Merci